

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau du Comité Syndical
séance du 17 mars 2005

Objet de délibération :
Avis du Syndicat Mixte à l'égard du
projet de révision simplifiée du PLU de
Montluel

Sont présents 14 membres sur 18 convoqués le 11 mars 2005,

Sont excusés :

Messieurs BOUCHON (C.C. de la vallée de l'Albarine) PAUCOD (C.C. Dombes, Bresse, Sud Revermont) et PIRALLA (C.C. de la Plaine de l'Ain)

- Le Président fait part de la sollicitation de l'avis du Syndicat Mixte par la commune de Montluel dans le cadre de la révision simplifiée de son PLU et dont un exemplaire a été reçu par les services du syndicat mixte le 13 mars 2005.

- Le Président informe que la révision est motivée par le souhait de la municipalité de rectifier le plan de zonage afin de rétablir la zone UB sur le secteur dit des Ecorchats suite à l'approbation du Plan de Prévention des Risques Naturels le 07 octobre 2004.

Il précise que lors de la révision du PLU approuvé le 17 juin 2004, ce secteur avait été classé en zone N (alors qu'il était précédemment classé en UB) afin de prendre en compte les données provisoires du PPRN en cours d'élaboration. Le PPRN approuvé identifiant ce secteur en zone d'aléa moyen, la municipalité a donc souhaité mettre en compatibilité le PLU et le PPRN en reclassant en UB les 2,5 hectares précédemment classés en N.

- Il indique que le projet a fait l'objet d'une lecture par les services du Syndicat Mixte et n'appelle aucune remarque particulière.

Arguant du fait que la révision ne remet pas en cause l'économie générale du PLU,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

SE PRONONCE en faveur du projet de PLU révisé de la commune de Montluel.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,